

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1911.

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES.

La séance est ouverte à 8 ¹/₂ heures.

OUVRAGES PRÉSENTÉS. — *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1911, n° 8.

Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, Procès-verbaux, 1911, n° 8. — A. Rutot, Conférence du Paléolithique de Tübingen.

Chronique archéologique du Pays de Liège, 1911, n° 10.

L'Anthropologie, 1911, t. XXII, n° 4 et 5. — Lalanne et H. Breuil, L'abri sculpté de Cap Blanc, à Laussel (Dordogne). — Hugo Obermaier et Charles Maska, La station solutréenne de Ondratitz (Moravie). — G. Vasseur, Une mine de cuivre exploitée à l'âge du bronze dans les garrigues de l'Hérault (environs de Cabrières). — Pontrin, Contribution à l'étude des Pygmées d'Afrique : Les Négrilles du Centre africain (type sous-dolichocéphale). — J. Deniker, L'expédition de M^{me} Selenka à la recherche des restes du Pithecanthropus. — Paul Pallary, Le Préhistorique dans la région de Tébessa.

Institut français d'anthropologie, Comptes rendus, 1911, n° 2.

Zeitschrift für Ethnologie, 1911, fasc. 3 et 4. — Borchardt, P. Papierabformungen von Monumenten. — Boerschmann, E., Einige Beispiele für die gegenseitige Durchdringung der drei chinesischen Religionen. — Busse, H., Neue und ältere Ausgrabungen von vorgeschichtlichen Einzelfunden, Gräberfeldern und Wohnplätzen bei Woltersdorf, Kreis Niederbarnim. — Fischer, E., Sind die heutigen Albanesen die Nachkommen der alten Illyrier? — Gutmann, B., Zur Psychologie des Dschaggarätsels. — Kunike, H., Das sogenannte « Männerkindbett ». — Müller, H., Ueber das

taoistische Pantheon der Chinesen, seine Grundlagen und seine historische Entwicklung. — Müller, W., Japanisches Mädchen- und Knabenfest. — Struck, B., Bemerkungen über die « Mbandwa » des Zwischenseengebietes. — Vix, Beitrag zur Ethnologie des Zwischenseengebietes von Deutsch-Afrika. — v. Hornbostel, E., Ueber ein akutisches Kriterium für Kulturzusammenhänge. — Schmidt, H., Vorläufiger Bericht über die Ausgrabungen 1909-1910 in Cucuteni bei Jassy (Rumänien). — Standinger, P., Briefliche Mitteilung des Hrn. Seiner über Buschleute. — Virchow, H., Angeblicher Schädelfund von Steinau. — Bartels, P., Zur Anthropologie und Histologie der *Plica semilunaris* bei Herero und Hotentotten. — Burger, Demonstration eines Apparates für Kopfmessungen. — Koch, M., Patologisch verdickte Schädel. — Kissenberth, W., Ueber die hauptsächlichsten Ergebnisse der Araguaya-Reise. — Virchow, H., Becken mit ungewöhnlich langem Steissbein. — Virchow, H., Ein Schädel von Oberhausen im Rheinland.

Bullettino di paleontologia italiana, 1911, t. VII, n° 4-8. — Basani, Galdieri, Strumenti « chelléens » dell' Isola di Capri. — Colini, Tomba eneolitica scoperta a Stroncone nell' Umbria. — Ghirardini, Di un ossuario fittile figurato scoperto nella necropoli atestina.

University of Pennsylvania. The Museum Journal, 1911, vol. II, n° 2. — The E. W. Clark collection, New Zealand. — Some east African tribes. — Dahomey songs.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Classe des sciences mathématiques et naturelles, 1911, n° 5A, 6A, 7A, 5B. — K. V. D. Malsburg, Ueber neue Formen des kleinen diluvialen Urrindes : *Bos (urus) minutus*, n. spec. — 6B. — 7B.

Glasnik zemaljskog muzeja u Bosni i Hercegovini, 1911, t. XXIII, n° 3.

Bulletin de l'Union celtique, 1911, n° 1.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Scrutin pour la nomination d'un membre effectif. — M. Belym est proclamé membre effectif de la Société.

Distinctions honorifiques. — M. le Président félicite vivement nos éminents collègues M. L. Dollo et M. de Loë, qui viennent d'être l'objet de distinctions flatteuses. M. L. Dollo est nommé docteur en philosophie « honoris causa » de l'Université de Christiania ; quant à notre ancien président, il vient d'être nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Correspondance. — M. Comhaire s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

L'Union celtique nous adresse le premier numéro de son *Bulletin* et nous demande l'échange avec nos publications. — Renvoyé à l'examen du Bureau.

A propos du procès-verbal de la séance du 30 octobre 1911. — M. Petrucci fait remarquer que des erreurs se sont glissées dans le compte rendu de sa communication publiée dans le 6^e fascicule du tome XXX du *Bulletin*. Page CCLXXXII, dernière ligne, au lieu de : « Parmi les textes bouddhiques, on trouve des écritures sanscrites, et, à ce point de vue, la découverte est de premier ordre.

• Nous ne possédions pour ainsi dire aucun texte bouddhique ou sanscrit. Les manuscrits du Turkestan vont permettre de remonter jusqu'à l'origine des écritures sacrées du Bouddhisme et de les retrouver dans leur première formule, dans la langue qu'a parlée le fondateur même de la religion nouvelle... »

Il faut lire : « Parmi les textes *non bouddhiques*, on trouve des écritures sanscrites, et, à ce point de vue, la découverte est de premier ordre.

» Nous ne possédions, pour ainsi dire, aucun texte *non bouddhique* ou sanscrit. Les manuscrits du Turkestan vont nous permettre de remonter jusqu'à l'origine des écritures *profanes contemporaines* du Bouddhisme et de les retrouver dans leur première formule... »

COMMUNICATION DE M. CH.-J. COMHAIRE.
LA CONSERVATION DES HAUTES-FAGNES (1).

Un mouvement se dessine, intensif, à l'heure présente en faveur du maintien des Hautes-Fagnes (2), du vaste plateau de la Baraque Michel. Depuis peu d'années, en effet, l'assèchement et le boisement de cette région se poursuivent avec une telle activité que l'on peut quasi prévoir la transformation totale et, par suite, la disparition

(1) Cette note écrite pour la séance du 30 octobre n'a pu être communiquée que ce jour, 27 novembre 1911.

(2) L'expression de « Hautes-Fagnes » ou « des Fagnes » (on dit : aller dans les fagnes ou aller dans la fagne) est un topique qui indique, sans plus, pour les habitants de la région Liège, Verviers, Spa, le plateau de la Baraque Michel.

Mais ce n'est pas à dire que ce plateau de la Baraque Michel présente seul des

des Fagnes ⁽¹⁾. Il n'y a pas un siècle, tout le plateau était encore couvert de fagnes; une statistique de 1830 leur attribue une étendue de 2,245 bonniers. Or, à la fin de l'année 1907, il n'en subsistait que 470 hectares dont 200 se trouvaient suffisamment drainés pour que le boisement pût en être entrepris. Et celui-ci fut effectué en 1909.

La carte que je joins à la présente note fera rapidement comprendre les progrès de cette « absorption » de la fagne par la forêt. Une connaissance assez précise de ces contrées m'a permis de rédiger ce croquis avec quelque exactitude, sauf pour la partie allemande — soit la moitié inférieure de la carte, la Helle et la série des X indiquant la frontière — qui, pays étranger, n'a pas d'importance aux fins auxquelles nous voulons aboutir ⁽²⁾. J'y ai ombré *obliquement* les territoires boisés depuis quinze ou vingt ans au moins, et *verticalement* ce qui a été planté d'épicéas ces trois dernières années. Au centre, on distingue, *moucheté*, la région sinistre, quasi infranchissable, des tourbières. On ne pourrait mieux comparer ce plateau de la Baraque Michel qu'à une assiette... à soupe, le centre présentant une sorte de dépression toujours pleine d'eau ⁽³⁾, où s'est formée et se forme perpétuellement, par suite de cette stagnation, la tourbe.

D'un simple coup d'œil, on jugera de l'étendue du désastre. Il ne

(1) Sur l'origine du mot « fagnes », que l'on francise en « fanges », nous renvoyons à l'érudit et spirituel exposé de la question de M. Schuermans (*Anciens monuments, etc.*, BULL. DES COMMISSIONS ROYALES D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE, t. XXIV), et introduction et chapitre I^{er} de *Spa, les Hautes-Fagnes*, 1886, pp. 1 à 65).

(2) Le mal est le même là-bas. Mais nous, Belges, n'y pouvons rien... Ce ne peut être, au surplus, qu'un argument en faveur de la conservation de ce qui reste en deçà de la frontière.

Cependant, en relisant l'exposé de M. Fredericq à l'Académie de Belgique, séance de juillet dernier (*Bull.*, p. 619), j'y vois que le Gouvernement prussien, entre autres « réserves nationales », aurait tout récemment décidé de conserver ce qui reste du *Hohes Venn* entre Sourbrodt, Kalterherberg et la Helle (en allemand Hill).

(3) Le sous-sol est formé d'argiles provenant de la décomposition des schistes dévonien. Comme le plateau est légèrement concave, quoiqu'en pense Schuermans, les eaux de pluie demeurent dans cette vaste assiette sans pouvoir pénétrer dans le sous-sol. D'où étangs, marécages, tourbières et par suite l'absence de forêts.

subsistera bientôt plus rien de nos Hautes-Fagnes (!) ! Il n'y a pas trente ans, la *Haute-Fagne* et le *Rond-Buisson* (au nord-est de la carte) étaient toujours incultes. Plus au nord encore, en dehors de notre croquis, il en était de même pour le plateau compris entre la Sore et la Helle (lieux dit *Porfays*, *Vieux-Robinette*, *Longchamps*).

Et en 1909, on plantait d'épicéas toute la Fagne comprise entre la forêt et la Helle, soit *Durhet*, les *Hautes-Fagnes*, *Brochepierre*. On a aussi planté, ces temps-ci, une partie du *Courtil-Piette*, près de *Belle-Croix*, la région avoisinant la Sawe, les *Rhus* et une partie entre les *Rhus* et la Vecquée. En Allemagne, on plante entre autres, en ce moment, toute la grande dépression où vient la Hoëgne. Sauf la région des tourbières (*Trous-Brouly*, les *Potalles*, etc.), il ne subsiste que la *Grande-Fange*, cette dépression parsemée d'innombrables blocs de quartzite où prend naissance la Sawe, une petite zone à droite de la Vecquée en descendant vers Hockai, et les accotements, bien menacés, de la route de Jalhay (*Fange-Leveau*, *Les Fanges* de Bolimpont, etc.).

Certes, *ex abrupto*, on ne peut blâmer ceux qui améliorent les terres incultes, qui drainent les marécages, plantent des épicéas pour un premier amendement du terrain, afin que leurs arrière-neveux y puissent semer de maigres prairies ou une pauvre avoine étiolée... Le but est louable et la peine est grande. Les forêts sont de première nécessité pour un pays... Mais le mieux peut être l'ennemi du bien, et le boisement du plateau de la Baraque Michel est néfaste.

La campagne qui s'accentue contre le boisement des Hautes-Fagnes et qui réunit les bonnes volontés les plus diverses, industriels, cultivateurs, forestiers, naturalistes, historiens, touristes et poètes, procède de multiples raisons. Examinons-les.

Le boisement des Fagnes doit être précédé de l'assèchement. Il faut drainer le trop plein du marécage et faciliter dans la suite un écoulement constant, rapide, des eaux pluviales. Notons entre parenthèses que ces régions sont particulièrement favorisées du

(!) Le « Comité de défense de la Fagne » s'est constitué à Verviers, jeudi dernier, 26 octobre. La Commission administrative se compose de MM. Albert Bonjean, président; Henri Angenot, secrétaire; François Charlier père, trésorier; Alfred Sacré et Camille Feller, commissaires.

ciel. On creuse des fossés profonds qui aboutissent aux ravins voisins. Plus tard viendra la plantation; chaque jeune pied d'épicéa est placé sur une motte de terre pour le protéger de l'excédent d'eau qui pourrait subsister dans le sol. Mais du même coup, le procédé l'expose à la sécheresse tout aussi fatale, et surtout aux coups de vent particulièrement violents sur ces hauts plateaux. Avec courage, on remplace les disparus... Or, cet assèchement à outrance du plateau est déplorable. On ne transforme jamais impunément le régime hydrologique d'une contrée. Le résultat du drainage des fagnes de l'Hertogenwald a été et est déplorable pour la Vallée de la Vesdre : de terribles crues de la rivière en sont résultées spécialement en février 1906 et en mars 1909. Les pouvoirs publics du pays se sont émus à juste titre. En 1909, un vaste pétitionnement des habitants des communes riveraines de la Vesdre fut organisé par le Conseil communal de Limbourg et, en mai, fut envoyé à la Chambre. Aucune réponse n'y a été donnée. En juillet de cette même année, le mal s'étant aggravé par suite de la continuation des travaux, une nouvelle protestation fut envoyée par la commune de Limbourg au Ministre de l'Agriculture. Aucune réponse n'y a été donnée. Le mal s'aggrava encore aux dires des intéressés, et en décembre 1910 s'est formée une vaste coalition des pouvoirs communaux de la vallée de la Vesdre et de ses affluents. Une importante réunion, où trente communes étaient représentées, à l'Hôtel de ville de Pepinster, le 22 décembre, décida la création d'un Comité d'action ⁽¹⁾.

Si le drainage artificiel des Hautes-Fagnes est un danger public, le boisement, qui en résulte, en est un autre. Les dernières fumerolles de l'incendie colossal qui a ravagé, des mois durant, cette région, s'élèvent encore aujourd'hui ⁽²⁾ dans un ciel chargé de nuées épaisses. Des milliers d'hommes, les garnisons de Liège, Verviers, Aix, Cologne, Elsenborn ont été mobilisés; les habitants de tous les villages avoisinants, Hockai, Sart, Solwaster, Jalhay, Membach, etc., les étrangers en villégiature et les passants ont été

⁽¹⁾ Voir divers comptes rendus dans les journaux de Verviers, de Liège, etc., entre autres *La Meuse*, blanche, du 23 décembre 1910. Aussi un article préalable de *La Meuse*, rose, du 11 novembre 1910.

⁽²⁾ Je constatais encore, le 6 de ce mois, quatre points en ignition dans les régions de la *Grande fange* au-dessus de Solwaster.

Les derniers grands incendies des fagnes datent de 1837 et 1876.

requis. Il s'en est fallu de peu que le fléau, renversant tout l'Hertogenwald, n'atteignit Eupen, Dolhain, Jalhay ! Et c'est contre le voisinage de ces plants immenses de résineux que les riverains protestent. Des villages se sont divisés en clans pour ou contre le boisement (*pour*, il y a en tout des gens intéressés), et les toutes récentes élections communales se sont faites sur ce thème en certaines localités : je ne citerai que *Solwaster* qui est la localité belge la plus proche des Fagnes ⁽¹⁾.

Ces raisons d'ordre public seraient bien suffisantes pour que les Pouvoirs examinent avec cœur et franchise la cessation de ces travaux dangereux. Il en est d'autres qui ont autant d'importance, encore que cette importance soit peut-être bien moins tangible à la grande masse de la population.

Les Hautes-Fagnes constituent, au point de vue physique du pays, une région d'un caractère bien déterminé. Il y a « la forêt », il y a « les dunes », il y a « la Campine », etc. Il y a « la fagne », la fagne immense, la plaine couverte de bruyère et de mousse, la plaine toujours humide, où le pied enfonce dans l'eau sauf en de rares périodes de grande sécheresse, la plaine où nul arbuste ne pousse, où la forêt n'arrive à pénétrer et dont la lisière vient mourir en buissons rares de genévriers et de prunelliers, d'épicéas, de hêtres et de bouleaux rabougris. Des régions sont parsemées de blocs de rochers sauvages, blanchâtres, aux arêtes aiguës ; d'autres sont coupées de fosses longues et profondes où dort un liquide brun foncé, noirâtre, l'eau de la tourbière.

Cette zone des fagnes a son caractère propre : elle a son facies, elle doit donc être conservée.

Elle a son facies, et c'est ce qui lui vaut la clientèle, si je puis me permettre ce mot, des touristes. N'oublions donc jamais, dans nos transformations modernes, ce côté « touriste ». Il fait la fortune de certaines villes, de certains villages. Il a le résultat, plus important, d'inviter les hommes des villes au séjour à la campagne, aux randonnées dans le plein air pur ; il est la détente nécessaire du surmenage ; il inspire l'amour des beaux sites, des curiosités ⁽²⁾ du

⁽¹⁾ Hameau de la vaste commune de Sart-lez-Spa, au confluent de la Sawe et de la Statte), en dehors de ma carte, à peu de distance du bord ouest.

⁽²⁾ Je n'argumenterai point de la présence des restes archéologiques que renferme le pays : qu'il soit boisé ou non, les monuments et autres souvenirs subsisteraient, pourrait-on déclarer. Les travaux d'assèchement et de plantation

sol natal, de la patrie. Gardons, ne serait-ce que pour les touristes ⁽¹⁾, cette vaste plaine si attrayante par l'effroi qu'elle inspire, si précieuse par sa sauvagerie native, si typique par sa végétation rabougrie et spéciale.

pourraient mieux en faire découvrir, tels les silex « éolithiques » que déjà ont recueillis MM Emile de Munck, Gustave Ghilain, Haverlant...

L'occasion est bonne cependant de dire un mot de ces restes archéologiques.

Le plateau de la Baraque Michel était traversé au moyen âge et jusqu'à la création, en 1857, par le Gouvernement allemand, de la route neutre d'Eupen à Malmédy, par un vieux chemin menant de Saint-Vith par Sourbrodt à Limbourg, par Jalhay. Sur le plateau, dans la région dénudée, sans horizons ni points de repère de la fagne, elle était jalonnée, au centre et sur les deux bords extrêmes, par trois hautes colonnes de pierre (*Le Boultay*, anépigraphe, et les *Croix Verners* et *Croix Panhaus* aux bases portant de longues inscriptions mentionnant les deux riches négociants d'Eupen et d'Anvers, auteurs de ces utiles monuments (1566). A noter que je viens de retrouver un semblable édicule entre Jalhay et Limbourg, dans la forêt, à Hévremont.

Sur le plateau s'établit, en 1808, un tailleur de Herbiester, Michel Schmitz, d'où la *Baraque Michel*. A quelques pas, on construisit, en 1827, la *Chapelle Fischbach*. Ça et là se dressent ou se dressaient diverses croix de bois ou de pierre, la *Croix des Fiancés* (1893) sur le sentier de Hockai, la *Croix Piguroy* (1875) et la *Croix Sarleti* (1858) à la Baraque, la *Belle Croix* plus bas (à la *Maison du Sabotier*), la *Croix Mockel* (1626) non loin, et plus bas dans la forêt la *Croix Grisard* (1750), la *Croix Schumacher*, la *Croix d'Eupen*, la *Croix Noire* ou *Croix Crau*, etc., rappelant le trépas accidentel de gens égarés ou le meurtre de passants et de gardes forestiers.

A la lisière de la forêt, à la source de la Gileppe existait une petite métairie ou auberge, une « auberge sanglante », connue sous les dénominations de *Amou Piette* (chez Pierre), *Cortil Piette* (Jardin de Pierre), *Peterhuys*, etc., et qui fut abandonnée au début du XVIII^e siècle.

Un peu plus bas, des ruines rappellent un couvent de « Moines Rouges » (?) l'abbaye de *Raussart* ou *Drossart*. A cet endroit passe une voie antique appelée la *Pavèye* (route empierrée) de *Charlemagne*, que d'anciens documents mentionnent déjà sous le titre de *Via Marsuerisca* (?). Elle traverse les fagnes en droite ligne beaucoup à l'est de la route actuelle, puis la reprend aux approches de la Maison forestière de Drossart après la grande courbe par la Maison du Sabotier. C'est une voie romaine, solidement construite dans les régions tourbeuses, qui vient de Trèves, Saint-Vith, Sourbrodt, passé au point culminant de Botrange (où se dresse le signal trigonométrique du levé dressé sous l'Empire napoléonien, la *Pyramide Tranchot*), traverse les fagnes et descend de l'Hertogenwald vers Membrech pour gagner Maestricht.

Sur cette antique chaussée, dans la fagne, fut greffée, au XVIII^e siècle, un bout de route, dite la *Voie des Trois Ponts*, pour éluder certaines obligations de douane. Car on est là à la limite de quatre pays, principauté de Liège ou mar-

Oui spéciale. Nous touchons ici à un argument de toute première valeur, qui à lui seul aussi serait suffisant pour décider le Gouvernement à conserver telles quelles les Hautes-Fagnes de la Baraque Michel. Le plateau de la Baraque a gardé, grâce à des conditions exceptionnelles de climat, et bien que l'altitude soit plutôt basse, des plantes et des animaux typiques des régions arctiques-alpines ou glaciaires. C'est un îlot subsistant d'une époque géologique défunte. Les études de notre savant collègue M. Léon

quisat de Franchimont, duché de Limbourg, duché de Luxembourg, principauté de Stavelot-Malmédy. On retrouve diverses *bornes frontières*, entre autres celles plantées par Marie-Thérèse en 1756, *la Pire aux treus coines* (la Pierre aux trois Coins), etc. Mais la *Table des Quatre Seigneurs* ou *Borne aux Trois Anneaux* a disparu. Elle se trouvait à la rencontre, ou peu s'en faut, de la frontière belgo-prussienne et de la route. Entre celle-ci et la Voie des Trois Ponts se dressait la *Croix le Prieur* (1605). Au delà de cette Voie des Trois Ponts se trouve la source de la Helle, dite *Fontaine Périgny*, du nom d'un préfet de l'Empire.

D'autres fontaines de la Fagne présentent aussi quelques souvenirs historiques, légendaires. Nous renvoyons pour le détail de tous ces monuments et d'autres encore non mentionnés aux travaux de MM. Schuermans, Albert Bonjean et aux nôtres (voir la « Bibliographie » *in fine*).

Si les temps historiques, depuis la domination romaine, sont richement représentés, le Préhistorique n'a rien livré sauf les deux ou trois stations de « silex éolithiques », silex simplement *utilisés* — antérieurs aux plus vieux *silex travaillés* — pour lesquels nous renvoyons aussi aux travaux de MM. de Munck, Rutot, Haverlant, Ghilain.

Nous ne connaissons qu'un seul silex *néolithique*, trouvé dans la fagne, mais loin d'ici, à la *Pyramide* (entre Quarreux, La Reid et Stoumont).

(¹) [*De la page précédente.*] Je m'associe à ce point du plaidoyer de M. Angenot (*Le Four*, de Verviers, nos des 3^e et 4^e octobre), où il prône la restriction de *non bâtir* dans toute cette région.

Il est à noter que sur toute l'étendue de la carte annexée à la présente note, il n'existe que *cinq* habitations : 1^o la Baraque Michel ; 2^o en descendant, au nord, vers la Vesdre, la route, la *Maison du sabotier* ou *Belle-Croix*, actuellement maison forestière à l'angle de la route de Jalhay ; 3^o plus loin encore, dans l'Hertogewald, la *Maison Drossart*, maison forestière aussi ; 4^o à l'ouest de la route de Jalhay, sous la *Grande-Fange*, la *Ferme Grosfils* ; 5^o en descendant, au sud, la route de Malmédy, vers l'intersection de la route de Sourbrodt, la *Maison Hæn* (nom de l'ancien tenancier) ou *Auberge de Mont Righi*.

Et les premiers villages ou hameaux de Sourbrodt, Hockai, Solwaster, Bolimpont (Jalhay), Béthane (Dolhain), Eupen, Mützenich, Montjoye, Kalterherberg, sont encore bien éloignés des bords de cette carte.

Fredericq ⁽¹⁾, et la popularité qu'il a heureusement donnée à cette thèse intéressante ⁽²⁾, me dispensent d'insister. Et à son instigation, la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique a émis à l'unanimité, en sa séance du 8 juillet dernier ⁽³⁾, le désir de voir *l'État et les communes créer des réserves au plateau de la Baraque Michel, de manière à y conserver sur une étendue suffisante ⁽⁴⁾ l'aspect si caractéristique et si pittoresque des Hautes-Fagnes et à'y préserver la flore et la faune glaciaires, menacées d'une destruction prochaine par les travaux d'assèchement et de boisement.*

La création de « réserves nationales » est à l'ordre du jour de tous les pays civilisés. Il est temps que le nôtre se préoccupe aussi de quelques coins curieux de son territoire et surtout de cette région des Hautes-Fagnes de la Baraque Michel, « l'un des joyaux scientifiques du pays », disait M. Fredericq.

Mais avant, Messieurs, de vous proposer d'accueillir un vœu, de formuler une opinion sur cette question, je crois nécessaire d'insister sur un point important.

Cette « réserve » à créer ne peut sortir tous ses effets que si elle intéresse *tout* le plateau. Elle ne peut être confinée dans quelque coin retiré et s'étendre seulement sur quelques hectares... *en BrochePierre* ⁽⁵⁾! On ne peut parquer trois *Colias Palaeno* et trois pieds de *Vaccinium uliginosum* dans un carré, comme on plante

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1904.

(2) Par de nombreuses conférences, de nombreuses-excursions dans les fagnes avec des sociétés scientifiques, archéologiques, des écoles ou des groupes d'amateurs, par des expositions de documents détaillés et pièces à l'appui. (Voir entre autres : Ch. J. COMHAIRE, *Les « Amis du Vieux Liège » à la Baraque Michel*, 1906 ; *Le 14 juillet à l'Institut Postula (La Meuse, blanche, du 6 juin 1906)*; le compartiment des sciences à l'Exposition de Liège 1905, etc.

(3) LÉON FREDERICQ, *Vœu pour la création d'une réserve nationale au plateau de la Baraque Michel.* (*Bull.*, n° 8, pp. 617-620.)

(4) Le « sur une étendue suffisante » de ce vœu comporte, tel est le but de la thèse ici présentée, on va le voir, *tout* le plateau.

(5) En 1905, l'Académie avait déjà transmis au Gouvernement un vœu du même genre pour des réserves botaniques, à la suite du rapport de M. Léo Errera sur le Congrès international de botanique de Vienne.

En 1902, une commission spéciale s'était déjà occupée de la question. (*Conseil supérieur des forêts. Conservation du caractère naturel des parcelles boisées ou incultes. Rapport de la Commission spéciale*, par C. Bommer, Bruxelles).

des choux rouges dans un potager ou comme on élève des lapins sous un treillis. Il faut une étendue suffisante pour que les colonies se développent, et, en cas de destruction de l'une d'elles, que d'autres progressent sans danger et repeuplent les environs. Il est à craindre aussi, comme vient très bien de le faire remarquer M. H. Angenot, qui formule aussi pareille opinion ⁽¹⁾, que ces réserves dans quelque coin de la forêt ne soient promptement stérilisées des espèces subalpines, la présence de la forêt surélevant le quantum, extrêmement bas, de la température.

Il faut pour le tourisme que tout le plateau soit protégé; que deviendraient ses horizons si des forêts d'épicéas s'étendaient de Hockai, de Solwaster, de Jalhay jusqu'à la Baraque? Et puis il n'y aura plus de raison de visiter le pays si la fagne n'existe plus.

La région de la Vesdre, dans son système primitif, comporte aussi le maintien de tout le plateau. Les tributaires et ses affluents rive gauche de la Vesdre naissent autour de la Baraque : la *Helle* avec la *Sore*, la *Gileppe* avec le *Ry de Loubas*, le *Ry du Taureau*, la *Sawe*, le *Statte* avec la *Hoëgne*, descendent du plateau. Seuls, vers le sud-est, les petits affluents de l'*Amblève* et les *Roer* prennent une autre direction.

Enfin le danger d'incendie intéresse aussi toute la région

Ces considérations, que j'ai l'honneur de soumettre à votre jugement, plaident le maintien des Hautes-Fagnes de la Baraque Michel et cela dans toute leur intégrité. Non seulement, à mon avis, il y a lieu de conserver telles les fagnes au-dessus de Jalhay (aux deux côtés de la route) et de Solwaster (*la Grande Fange*, la région sous les *Trous Brouly*) et le peu qui en reste sur Sart au-dessus de la Statte vers la Vecquée, mais il y a lieu de restituer à la nature toute la zone orientale, entre la Baraque, la Helle et l'Hertogenwald (*Courtil Piette*, *Brochepierre*, les *Hautes-Fanges*, *Durhet*, ce qui entoure le *Geistbusch*), toute cette zone dont le feu, grand purificateur, a détruit entièrement les jeunes plantations.

(1) Au Parlement, M. le Ministre des Sciences et des Arts, répondant à une interpellation de M. le représentant Malempré (séance de la Chambre du 17 novembre 1908), assure qu'il « examinera avec bienveillance la création à la Baraque Michel, à l'endroit dit *Brochepierre*, d'une réserve de quelques hectares ».

Or, Brochepierre, depuis novembre 1908, a été entièrement compris dans la zone de reboisement à outrance! Puis, « quelques » hectares ne peuvent suffire.

En conséquence, je vous propose, Messieurs et honorés Collègues, de voter la résolution suivante :

La Société d'Anthropologie de Bruxelles, en sa séance du (30 octobre) 27 novembre 1911, considérant qu'il y a un intérêt puissant, au point de vue scientifique, au maintien intégral, dans leur état originaire et leur aspect primitif, des Hautes-Fagnes qui avoisinent la Baraque Michel, s'associe aux Comités d'action qui se sont créés à cette fin; estime qu'il y a lieu de considérer comme « réserve nationale » l'entière des fagnes encore existantes sur le territoire des communes de Jalhay et de Sart-lez-Spa et qu'il n'y a pas lieu de procéder au reboisement des fagnes de la commune de Membach comprises entre la Helle et l'Hertogenwald, et décide de transmettre au Gouvernement cette résolution.

Je n'examinerai pas ici la question des voies et moyens. Une bonne partie de ces territoires sont déjà biens domaniaux; une bonne partie du surplus sont la propriété des communes, qui, Jalhay et Sart-lez-Spa surtout, seront des plus accomodantes, les questions touringuistes et les souvenirs historiques locaux préoccupant toujours vivement ces municipalités. Il resterait quelques rares particuliers. Les terrains, cela se conçoit, ne valent pas lourd, et l'État pourrait sous-louer pour les récoltes de litière de bruyère et les petites exploitations de tourbe.

Bibliographie des Hautes-Fagnes.

A. — Géologie, hydrologie, botanique, entomologie.

1. LÉON FREDERICQ. La faune et la flore glaciaires du plateau de la Baraque Michel (point culminant de l'Ardenne). Discours prononcé, le 15 décembre 1904, à la séance publique de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des sciences), 1904, n° 12, pp. 1263-1326.) — Tirage à part.
2. IDEM. Deuxième édition. Liège, éditeur Gnusé.
3. IDEM. Variétés. La Baraque Michel et les Hautes-Fagnes. Un discours de M. L. Fredericq. (*La Meuse*, rose, 18-19 mars 1905.)
4. ... Le 14 juillet à l'Institut Postula. [Léon Fredericq. La flore et la faune glaciaires du plateau de la Baraque Michel. Conférence.] (*La Meuse*, blanche, 16 juin 1906.)
5. LÉON FREDERICQ. Présence de la *Planaria Alpina* Dana en Belgique. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des sciences), 1905, n° 5.)

6. S.-J. PAQUE. De Isbergflora van het plein der Barak Michel, het toppunt van de Ardennen. Éditeur A.-J. Witteryck.
7. SIEGERS. Flore de Malmédy (Hautes-Fagnes).
8. NIROM-REGON [...] Les Hautes-Fagnes de l'Hertogenwald. (*La Meuse*, rose, 17 octobre 1911.)
9. M. DE SELYS-LONGCHAMPS. Compte rendu d'une excursion de la Société d'entomologie, avec liste des lépidoptères, coléoptères et névroptères capturés au plateau de la Baraque Michel, sous la conduite du docteur Félicien Chapuis, du 8 au 11 juillet 1871. (*Ann. de la Société entomologique de Belgique*, t. IV, pp. 49-62.)
10. ANTH. DAIMERIES. Excursion du Club alpin dans les Hautes-Fagnes. (*Bulletin du Club alpin belge*, n° 5, 1885.) — Tirage à part, in-8°. Bruxelles, 1885.
11. DAVREUX. Essai sur la constitution géognostique de la province de Liège. (*Mém. couronnés de l'Acad. roy. de Bruxelles*, 1833.)
12. A. DUMONT. Mémoire sur les terrains ardennais et rhénan de l'Ardenne, du Rhin, du Brabant et du Condroz. (*Mém. couronnés de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XX, 1847.)
13. Carte géologique de Belgique, feuille XXI.
14. SAMUEL GRANDJEAN. Dans la Haute-Ardenne. Les Fagnes. (*Revue suisse*, Lausanne, août 1908.)
15. M^{me} SCHOUTEDEN-WÉRY. Excursion scientifique de l'« Extension universitaire de Bruxelles » en Ardenne.

B. *Histoire, folklore, archéologie, topographie, voyages.*

16. CH.-J. COMHAIRE. Les « Amis du Vieux-Liège » à la Baraque Michel. Excursion du 1^{er} juillet 1906. (*Journal de Liège*. Tirage à part. Nouvelle édition, in-32, 50 p. [Liège, Desoer, 1907.]
17. H. SCHUERMANS. Anciens chemins et monuments dans les Hautes-Fagnes. (*Bull. des Commissions roy. d'art et d'archéologie*, t. X, pp. 360-417, 1871.) Tirage à part (s. l. n. d.).
18. S. [HENRI SCHUERMANS]. La Table carrée et la Commune Orange. (*Bull. Institut arch. liégeois*, t. XI, pp. 122-135, 1872.) Tirage à part. Liège, gr. in-8°, 1872.
19. H. SCHUERMANS. Anciens chemins et monuments dans les Hautes-Fagnes. 2^e article. [Anciennes routes.] (*Bull. des Commissions roy. d'art et d'archéologie*, t. XXIV, pp. 239-303 et 315, 1885.)
20. IDEM. 2^e article, fin. [Anciennes délimitations.] (*Ibid.*, p. 399.)
21. IDEM. 3^e article. [Monuments et souvenirs historiques.] (*Ibid.*, t. XXIV, p. 477.)
22. IDEM. Spa, les Hautes-Fagnes. (1 vol. in-8°, s. l. n. d. sauf la dédicace de Liège, 1^{er} mai 1886.) [C'est un tirage à part des trois derniers articles]

- ci-dessus, nos 19, 20 et 21 (qui sont une refonte de l'article de 1871, n° 17), et constituent les chapitres II, III, IV. L'auteur a ajouté le chapitre premier, la dédicace et un dessin de M. Marcette.]
23. CH.-J. COMHAIRE. Les vieux chemins du pays franchimontois. Causerie, le 19 décembre 1898, à la Société verwiétoise d'archéologie et d'histoire. (Résumé dans le *Bulletin*, t. I, pp. 275-276; Compte rendu : B. *La Meuse*, 23 décembre 1898.)
24. Major SCHMIDT. (*Fahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*. Bonn, Heft XXXI, 1861, S. 40.)
25. A. VON COHAUSEN. Cäsars Feldzüge gegen die germanischen Stämme am Rhein. (*Fahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*. Bonn, Heft XLIII, S. 36-40, 1867.)
26. Rapports du want-maître DE LASSAULX, 25 juillet 1779 et 21 octobre 1779, sur l'ancienne chaussée des Romains, Conseil des Finances du duché de Brabant. (Manuscrits *Archives générales du Royaume*, Bruxelles, carton 850.)
27. ... Lettre de Malmedy. (*Gazette de Liège*, de Desoer, 21 messidor an XIII [10 juillet 1805].)
28. Monuments historiques : Découverte d'objets d'antiquité dans la forêt domaniale de l'Hertogenwald située sur le territoire de la commune de Membach (arrondissement de Verviers, province de Liège). [Rapport de Dechesne, inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg.] (*La Politique*, Liège, nos 276 et 277, 21 et 22 novembre 1837.)
29. CH.-J.-C. [COMHAIRE]. La Vecquée. (*La Meuse*, rose, 19 novembre 1908.)
30. J.-É. DEMARTEAU. L'Ardenne belgo-romaine. (*Bull. Instit. archéol. liégeois*, t. XXXIV, pp. 5-250, 1905.) Tirage à part, 2^e édition, Liège. Gothier, libraire, 1905.
31. G. VON VEITH. Die Kämpfe der Römer und Germanen bei Limburg. (*Monatsschrift für die Geschichte Westdeutschlands mit besonderer Berücksichtigung der Rheinlande und Westfalens*, von Pick, Heft, IV, Karte.)
- 31bis. E. HARROY. Les Éburons à Limbourg. Le véritable *Aduatuca castellum* de César. Namur, Lambert-de Roisin, in-32, 108 p., 1 carte, 1889.
32. CH.-J.-C. [COMHAIRE]. Dans les Fagnes. La Croix Panhaus. (*La Meuse*, rose, 19 décembre 1907.)
33. IDEM. La Croix Mockel. (*Ibid.*, rose, 7 et 8 octobre 1911.)
34. CORNEILLE GOMZÉ et N. POULET. Pèlerinage à la Baraque Michel. Verviers, impr. A. Remacle, 1857.
35. ALBERT BONJEAN. La Baraque Michel et le Livre de fer. Verviers, G. Nau-tat-Hens. Illustrations de Jules Büchel.
36. IDEM. La Baraque Michel et la Haute-Ardenne. (Deuxième édition) [du précédent, n° 35]. Verviers, Ch. Vinche, in-8°, 196 p., fotogr., 1911.
37. CAMILLE LEMONNIER. La Baraque Michel. Dans *La Belgique*, in *Le Tour du Monde*. (*La Meuse*, 14 et 15 août 1888.)
38. ... Les origines de la Baraque Michel. (*L'Écho de la Salm*, 22 mars 1896.)

39. A. L. [...]. A la Baraque Michel. (*Le Patriote*, Bruxelles...; *Le Vieux Liège*, Liège, 25 février 1905 [t. VI, col. 237].)
40. WODAN [...]. La Baraque Michel. (*La Dépêche*, Liège, 16 et 17 juillet 1905.)
41. ... La Baraque Michel. (*L'Ami de l'Ordre*, Namur, 19 novembre 1905.)
42. J. d'A. [Jean d'Ardenne]. Pèlerinage à la Baraque Michel. (*La Chronique*, Bruxelles, 2 juillet 1909.)
43. CAMILLE LEMONNIER. L'Étape : de Malmedy à Liège. (*La Meuse*, Liège, 17 septembre 1897.)
44. DENIS CLOSSON. Itinéraires pédestres : Spa, Hautes-Fagnes, Hertogenwald. Liège, Demarteau, in-32, 1 carte, 1906.
45. CH.-J. COMHAIRE. Le Sart, près de Spa et son Perron. Discours prononcé à la fête patriotique du 75^e anniversaire de l'Indépendance belge à Sart, le 6 septembre 1905. (*Le Jour*, Verviers, 4, 13, 14, 15 et 16 septembre 1905.)
46. J.-S. RENIER. Histoire du ban de Jalhay. Verviers, 1 vol. in-folio; 2^e partie, 1 vol. in-folio
47. ALPHONSE DARIMONT. Jalhay et ses sociétés. Stembert, V. Darimont, impr.
48. DEPOUHON-DUMÉZ. Petit guide illustré de Francorchamps. Francorchamps, édition de l'hôtel des Bruyères.
49. ALBERT COUNSON. Glossaire toponymique de Francorchamps. (*Bull. de la Soc. liég. de litt. wallonne*, t. XLVI, pp. 211-267, 1906.)
50. ALBIN BODY. Les Promenades de Spa. Six éditions de 1869 à 1889.
51. THÉOD. DERIVE. Conducteur dans Spa et les environs.
52. D^r WYBAUW. Traité des eaux de Spa et guide de l'étranger avec note historique d'Albin Body. Spa, J. Engel-Krins, éditeur.
53. HENRI BRAGARD. Guide pour Malmedy et les environs, édition française (d'après l'allemand de C. Pöschel). Aix-la-Chapelle, Joseph Kessels.
54. DETROZ. Histoire du marquisat de Franchimont et particulièrement de la ville de Verviers et de ses fabriques. Liège, v^e Bassompierre, 2 vol. in-8°, 1799.
55. ERNST. Histoire du Limbourg. Liège, Collardin, 6 vol. in-8°, 1837.
56. J. ROYER. Limbourg et ses environs. Bruxelles, édition Nels.
57. VAN BEMMEL. La Belgique illustrée. Bruxelles, Bruylant-Christophe, 2 vol. in-4°.
58. EDM. PICARD. Les Hauts Plateaux de l'Ardenne.
59. INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE. Carte topographique de la Belgique : Édition au 1/40 000; feuilles de Stavelot (1,50). Édition au 1/20 000; feuilles de Sart (50,1), Baraque Michel (2) et Petit Bougard (3), Hestreux (43,6) et Brandehaeg (7). Édition au 1/100 000; feuille VI. Nouvelle édition au 1/100 000; feuille XVII.
60. MARCELLIN LA GARDE. Le Val de l'Amblève. Bruxelles, Schnic, 1 vol. in-32, 1858.

61. EUGÈNE GENS. Nouvelles et souvenirs. Bruxelles, Decq et Duhent, 1876.
[Voir : Le Marchand d'œufs. Un poète à Trois-Ponts. La Mazinguette, t. I, pp. 253-349 et t. II].
62. M^{me} CLARA VIEBIG. Das Kreuz am Venn. Kinder des Eifel. Das Weiberdorf. Berlin, E. Fleischel.
63. IDEM. Traduction française de M^{me} Agnès Lebeau.
64. M^{me} NANNY LAMBRECHT. Une tragédie sur la Fagne. Nouvelle. (*La Semaine*, Malmedy, janvier 1907.)
65. IDEM. Conférence sur la littérature villageoise de l'Eifel, au *Lütticher Schillerverein*, le 8 novembre 1907. Der Haidspuk (récit des Hautes-Fagnes). Der Backersfrau (esquisse de l'Eifel). Der Schreier (conte humoristique de la Wallonie prussienne).
66. IDEM. Contes de l'Eifel et de Wallonie.
67. IDEM. Conte : Die tote Hand, in *Führer von Elsenborn und Umgegend*. Aachen, C. Van Gils, 1908.
68. IDEM. Die Statuendam, neues Werk der Eifelschriftstellen. Verlag Bruns, Minden i. Westph., 663 S., 1908. (Compte rendu dans *La Meuse*, rose, 23 décembre 1908.)
69. ALBERT BONJEAN. Les Hautes-Fagnes. Légendes et profils autour de la Baraque Michel. Deuxième édition. Verviers, Ch. Vinche, in-8°, illustr., 1906.
70. IDEM. Traduction allemande d'Alphonse Lerho. (*Echo der Gegenwort*, Aachen.)
71. FERNAND SÉVERIN. Dans les Hautes-Fagnes. Bruxelles, Goemare.
72. CH.-J. COMHAIRE. Musée de folklore, IV. L'habitation dans les Hautes-Fagnes de l'Est. (*Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Bruxelles*.) Tirage à part. Bruxelles, Hayez, gr. in-8°, 45 p., 2 pl., 1894.
73. IDEM. Un arbre à clous : Lu « Clawéfawe » de Jalhay (Liège). (*La Revue, wallonne*, Liège, 15 mai 1893.)
74. IDEM. Mœurs d'autrefois. Record de la Cour de Ster et Francorchamps (1543). Liège, gr. in-8°, 10 p., 1893.
75. ... Un curieux procès [arrêt de la Cour d'appel de Liège, concernant le droit de stiernage des habitants d'Eupen dans l'Hertogenwald]. (*La Meuse*, 2 avril 1902.)
76. CH.-J.-C. [COMHAIRE]. L'observatoire de la Baraque Michel. (*La Meuse*, rose, 7 et 8 décembre 1907.)
77. IDEM. Jalhay. L'observatoire. (*La Meuse*, rose, 17 sept. 1909.)
78. IDEM. Membach. A la Baraque Michel. (*La Meuse*, rose, 25 août 1911.)
79. Une curieuse requête [du Collège échevinal de Jalhay au Ministre des Sciences et des Arts pour la restitution de l'observatoire]. (*Journal de Liège*, 13 août 1907. — Encore *Le Petit Bleu*, 5 août 1908.)
80. Incendie des fagnes de août-octobre 1911. Entre autres : La Belgique en feu. Le feu dans la fagne belge et dans la forêt de l'Hertogenwald. (*La*

Meuse, blanche, 14 août 1911) — La Fagne en feu. (*La Meuse*, rose, 11 août 1911.) Etc.

81. C. [COMHAIRE]. Dernière visite à nos fagnes. (*La Meuse*, rose, 25 août 1911.)
82. VÉRITÉ [le lieutenant ...]. Nos soldats dans les fagnes. Mise au point. (*La Meuse*, blanche, 21 août 1911.)
83. C. [...]. A la frontière allemande [routes militaires]. (*La Meuse*, 10 septembre 1900.)
84. UN PROMENEUR [...]. A nos frontières. (*La Meuse*, rose, 7 sept. 1911.)
85. T.-M. BRITTE. Le camp d'Elsenborn. Verviers.
86. CH.-J.-C. [COMHAIRE]. Jalhay. « Casus belli ! » [Route de Hockai à la Baraque].
87. A.-J. [...]. Les Skis en Belgique. (*Gazette de Charleroi*, 27 juin 1908)
88. C. [CH.-J. COMHAIRE]. Les « skis » chez nous. (*La Meuse*, rose, 13 juillet 1908.)
89. ALBERT DU BOIS. Pour la vallée de la Hoëgne. (*La Meuse*, rose, 24 novembre 1905.)
90. D.-C. [DENIS CLOSSON]. De l'Hertogenwald à la Hoëgne. (*Gazette de Liège*, 3 juin 1906.)
91. JEAN D'ARDENNE. La chronique errante. Notre haut pays [vallée de la Hoëgne]. (*La Chronique*, Bruxelles, 12 juin 1906; *La Meuse*, rose, 12 juin 1906.)
92. IDEM. Bois et Fagnes [la Hoëgne]. (*La Chronique*, Bruxelles, 4 au 5 juillet 1906; *La Meuse*, rose, 5 juillet 1906.)
93. AND. COLLART. La Hoëgne. (*La Meuse*, rose, 6 juillet 1911.)
94. T. BRITTE. Le dolmen de Solwaster.
95. CH.-J. COMHAIRE. Les monuments mégalithiques de Solwaster. (*L'Union libérale*, Verviers, 6 et 7 oct. 1888.)
96. IDEM. Les monuments mégalithiques de Solwaster, I. Liège, Vaillant-Carmanne, broch. in-8°, 20 p., 3 pl., 1889.
97. T.-M. BRITTE. Découverte d'un monument astronomique à Solwaster. Verviers, Féguenne, in-8°, 1899.
98. E. HARROY. Cromlechs et dolmens de Belgique. Namur, Lambert-De Roisin, 1 vol. in-32 [1889].
99. ÉM. DE MUNCK. Découverte d'un gisement de silex éolithiques dans les Hautes-Fagnes de Belgique et d'Allemagne. (*Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXIV, 30 oct. 1905). Tirage à part. Bruxelles, Hayez, 10 p., 1906.
100. IDEM. Les éolithes des Hautes-Fagnes de Belgique et d'Allemagne. (*Ibid.*, t. XXV, 25 juin 1906.) Tirage à part. Bruxelles, Hayez, 7 p., 1907.
101. ... Dans les Hautes-Fagnes. (*Le Jour*, Verviers, 6 sept. 1906.)
102. [É. DE MUNCK]. Les Éolithes des Hautes-Fagnes de Belgique et d'Allemagne. Divers extraits et notes complémentaires, 1906. Brochure, in-8°, 13 p., s. l.

- 103. GUSTAVE GHILAIN. Découverte de silex éolithiques dans la vallée de la Hoëgne et dans l'Eau Rouge. (*Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXV, 29 oct. 1906.) Tirage à part, 3 p., 1908.
- 104. [ÉM. DE MUNCK]. L'homme tertiaire en Belgique. Divers extraits et notes complémentaires. Broch. in-8°, 11 p., s. l., 1907-1908.
- 105. ÉM. DE MUNCK. Les éolithes des Hautes-Fagnes, du haut plateau de Henri-Chapelle et des environs de Chaudfontaine. (*Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXV, 29 oct. 1906) Tirage à part, in-8°, 10 p., 1908.
- 106. GUSTAVE GHILAIN. A propos des éolithes. (*Bull. Inst. arch. liégeois*, t. XXXVIII, pp. 133-147.) Tirage à part. Liège, Poncelet, 19 p.
- 107. ÉM. DE MUNCK. Les silex crétacés de la Haute-Ardenne belge et les éolithes du Hohe Venn prussien (*Bull. de la Soc. belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, t. XXII, Bruxelles, 20 oct. 1908.) Tirage à part, Hayez, 3 p., 1908. (Compte rendu dans *L'Union libérale*, Verviers, 6 et 7 février 1909.)
- 108. E. HARROY. L'art préhistorique. (Compte rendu du *Congrès archéologique de Tournai*, 1895, pp. 447-450.)
- 109. IDEM. L'art préhistorique (silex gravés et sculptés). (*Revue scientifique*, t. XVIII, Paris, 12 juillet 1902 et t. XIX, 28 février 1905.)

C. — *Littérature.*

- 110. CAMILLE LEMONNIER. Dans la Lande (Poupées d'Amour).
- 111. ÉMILE GENS. Récits et esquisses d'après nature. Verviers, Ch. Vinche.
- 112. KARL GRÜN.
- 113. EUGÈNE DUBOIS. (Haut ardennais.) Bruxelles, Lebègue et C^{ie}.
- 114. RENÉ DE FRANCVALL [André Dubois]. Harmonies des Hautes-Fagnes. (*Le Vieux Liège*, Liège, 8 et 15 juin 1895.)
- 115. ALBERT BONJEAN. La Fagne tragique, poème, drame lyrique et légendaire en 11 tableaux. Musique de J. Bonvoisin. Verviers, éditeur J. Bonvoisin.
- 116. IDEM. Bruyères et clarines, poésies. Verviers, Ch. Vinche, 1911.
- 117. IDEM. Ibid. Édition spéciale pour les écoles.

D. — *Conservation des Fagnes.*

- 118. BOMMER. Conseil supérieur des forêts. Conservation du caractère naturel des parcelles dénudées ou incultes. (*Bull. de la Soc. centrale forestière de Belgique*. 1902, p. 338. Encore discussion, p. 447.)
- 119. ANNALES PARLEMENTAIRES, 1908. Question de M. le député Malempré. (*Chambre des Représentants*, 10 nov.) Réponse de M. le Ministre des Sciences, Descamps-David. (*Ibid.*, 27 nov.)
- 120. H. ANGENOT. Pour la Fagne. (*Le Jour*, Verviers, ... août et sept. 1910.)

121. LÉON FREDERICQ. Vœu pour la création d'une réserve nationale au plateau de la Baraque Michel. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Classe des Sciences, 1911, n° 8, pp. 617-620.) Tirage à part, in-8°.
122. H. ANGENOT. Une réserve nationale à la Baraque Michel. (*Le Jour*, Verviers, 3 et 4 oct. 1911.)
123. CHARLES DIDIER. Un premier parc national en Wallonie. Liège, imprimerie industrielle et commerciale.
124. ... Dolhain. Contre les inondations. (*La Meuse*, rose, 11 nov. 1910.)
125. ... Les inondations de la Vesdre. [Compte rendu de l'Assemblée intercommunale tenue le 22 décembre à la Maison communale de Pepinster. (*La Meuse*, blanche, 23 déc. 1910.)
126. Comité de défense de la Fagne. Un feuillet in-4°, s. l. n. d. (sept. 1911).
127. IDEM. Convocation pour la séance du 26 octobre. Une double feuille in-8°, s. l. n. d.

E. — Supplément.

128. ... La Faune et la Flore de la Baraque Michel. (*La Gazette de Liège*, 21 nov. 1911.)
129. Ch.-J. COMHAIRE. Les vieux chemins du pays de Liège. (A paraître.)
130. IDEM. Courtil-Piette, Peterhuys. (*La Meuse*, rose, 29 nov. 1911.)
131. H. ANGENOT. Le guide de la Fagne. (A paraître.)
132. Ch.-J. COMHAIRE. Les stations mégalithiques du type de Solwaster et ses analogues. (MS. *Soc. d'Anthropologie de Bruxelles*, 1890.)
133. GEORGES GOFFIN. La Fagne, drame en prose et en vers, en 4 actes. En répétition à l'Odéon, Paris.
134. HENRI DE VARIGNY. Revue des Sciences. (*Journal des Débats*, Paris, feuillet, 9 nov. 1911.)
135. Pour la protection de la Fagne. (*Journal de Liège*, 20 nov. 1911. [Reproduction du précédent.]
136. H. ANGENOT. La défense de la Fagne. (Conférence à l'*Œuvre des Artistes*, Liège, le 16 nov. 1911.)
137. D. C. [Denis-Closson]. La défense de la Fagne. (*Gazette de Liège*, 17 nov. 1911.) [Compte rendu de la conférence de M. Angenot.]
138. P. S. [...]. A l'*Œuvre des Artistes*. La protection de la Fagne. (*L'Express*, Liège, 18 nov. 1911.) [Ibidem.]
139. AND. COLLART. Fagne et Gileppe. (*La Meuse*, rose, 21 nov. 1911.)
140. ANNALES PARLEMENTAIRES, 1911. Question posée par M. le député Borboux à M. le Ministre de l'Agriculture. Réponse de M. le Ministre. Séance du 5 décembre.
141. La Préservation de la Fagne. (*Journal de Liège*, 7 déc. 1911.) [C'est la précédente réponse.]
142. D. C. [Denis Closson]. La défense de la Fagne. (*Gazette de Liège*, 1^{er} janv. 1912 et 2 janv.)

143. DELEATUR [...]. Science pour tous. A la Baraque Michel. (*La Métropole*, Anvers...; *La Dépêche*, Liège, 7 et 8 janv. 1912.)
144. LÉON FREDERICQ. La protection de la Fagne. Conférence à la Salle académique de l'Université de Liège. (Conférences et cours publics sous le patronage de la Ville), le mercredi 10 janvier 1912. Sommaire distribué, feuillet de 3 pages. (Compte rendu, *La Meuse*, 11 janvier.)

F. — Table des auteurs.

H. Angenot, 120, 122, 123, 136. Albin Body, 50. Bommer, 118. Alb. Bonjean, 35, 36, 69, 70, 115, 116, 117. Borboux, 140. H. Bragard, 53. T. Britte, 94. T.-M. Britte, 85, 97. C. (?) 83. Denis Closson, 44, 90, 137, 142. And. Collart, 93, 139. Ch.-J. Comhaire, 16, 23, 29, 32, 34, 45, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 81, 86, 88, 95, 96, 129, 130, 132. Albert Counson, 49. A. Daimeries, 10. Davreux, 11. Jean d'Ardenne, 42, 91, 92. Alph. Darimont, 47. Dechesne, 28. De Lassaulx, 26. Deleatur, (?) 143. J. E. Demarteau, 30. Depouhon-Dumez, 48. M. de Selys-Longchamps, 9. Th. Derive, 51. Detroz, 54. H. de Varigny, 134. Ch. Didier, 123. Ém. de Munck, 99, 100, 102, 104, 105, 107. Albert Du Bois, 89. André Dubois, 114. Eugène Dubois, 113. André Dumont, 12. Ernst, 55. Léon Fredericq, 1, 2, 3, 4, 5, 121, 144. Émile Gens, 111. Eugène Gens, 61. G. Ghilain, 103, 106. C. Gomzé, 34. S. Grandjean, 14. K. Grün, 112. E. Harroy, 31bis, 98, 108, 109. A. J. (?) 87. A. L. (?) 38. M. Lagarde, 60. M. N. Lambrecht, 64, 65, 66, 67, 68. Camille Lemonnier, 37, 53, 110. Malempré, 119. Pâque, 6. Edm. Picard, 58. N. Poulet, 34. Un promeneur (?) 84. Régon, 8. J.-S. Renier, 46. J. Royer, 56. P.-S. (?) 138. Major Schmidt, 31. Mme Schouteden-Wéry, 15. H. Schuermans, 17, 18, 19, 20, 21, 22. F. Séverin, 71. Siegers, 7. Van Bommel, 57. Vérité (?) 82. Mme Clara Viebig, 62-63. Von Cohausen, 25. Von Veith, 24. Wodan (?) 40. Wybauw, 52.

DISCUSSION.

M. le PRÉSIDENT. — Bien que la question soulevée par M. Comhaire n'intéresse pas particulièrement la Société d'anthropologie, je crois que nous devons nous associer à la campagne poursuivie dans le but de conserver aux Hautes-Fagnes leur aspect. Il s'agit là d'un territoire dont les caractères sont si particuliers et si évidents qu'il convient de s'associer à toute mesure qui aurait pour but d'empêcher leur destruction. Je propose donc à l'assemblée de voter le vœu présenté par M. Comhaire.

M. HÉGER. — Je tiens à appuyer les paroles de notre président. Bien plus, je voudrais que l'on fit de la région menacée un parc national comme il en existe en Amérique et même en Suisse.

Le vœu de M. Comhaire est adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. — Ce vœu sera donc transmis aux autorités compétentes.

COMMUNICATION DE M. VERVAECK.

LE CONGRÈS D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE DE COLOGNE.

(9 AU 13 OCTOBRE 1911.)

Le VII^e Congrès international d'anthropologie criminelle a largement réalisé les espérances de ses organisateurs ; son succès incontestable, dû à la personnalité de ses adhérents et à la valeur des communications présentées, est une preuve nouvelle du puissant intérêt scientifique et social qui s'attache aux graves et toujours actuels problèmes de criminologie.

Pour en convenir en toute sincérité, le congrès de Cologne fut avant tout une manifestation brillante de l'activité scientifique allemande. Premier congrès d'anthropologie criminelle sur le sol germanique, il était naturel de réunir, à Cologne, dans ce cadre splendide où le charme du site n'a d'égal que l'intérêt artistique et archéologique de la belle ville rhénane, une importante adhésion de savants allemands. Mais si l'on tient compte que, pour la plupart d'entre eux, ce ne fut pas seulement une adhésion de sympathie comme l'ont été celles de nombreux criminalistes étrangers, mais une participation active à tous les travaux du Congrès, on ne peut que féliciter le Comité organisateur et tout spécialement le Prof^r Aschaffenburg, son très distingué président, du magnifique résultat obtenu et admirer sans réserve l'activité scientifique de l'école criminologique allemande.

Fait sur lequel il convient d'insister : la participation à ce congrès d'anthropologie criminelle, non seulement de magistrats et de fonctionnaires éminents, mais encore d'un nombre imposant de médecins et de directeurs d'asiles d'aliénés et d'un important contingent universitaire, professeurs de psychiatrie et de droit pénal pour la plupart.

Il faut regretter d'autant plus vivement l'abstention presque totale des criminalistes français et espagnols ; la Belgique n'était représentée que par la moitié de ses adhérents (10) ; en revanche, les délégations italienne, hollandaise et autrichienne étaient relativement nombreuses.

Rien d'étonnant, dès lors, que le congrès de Cologne ait été un congrès essentiellement allemand et un succès légitime, d'ailleurs, pour la science allemande. Une critique cependant ; on n'a pas respecté, les premiers jours du congrès, le règlement limitant le temps accordé aux orateurs ; les discussions en ont souffert quelque peu et aussi, l'exposé de communications qui, pour être d'importance secondaire n'en offraient pas moins un sérieux intérêt pratique. Aussi, ne peut-on que féliciter le président du congrès d'avoir, le jeudi, appliqué à la lettre le règlement. Les orateurs intarissables oublient trop qu'ils s'adressent à un auditoire international, et qu'il est parfois malaisé de suivre, une heure durant, un « cours » donné en une langue étrangère ; d'ailleurs, les réunions de congrès sont bien plus intéressantes et fructueuses par l'échange d'idées, les discussions de méthode ou de faits observés que par de longs exposés historiques et théoriques ; ceux-ci trouvent mieux leur place dans les revues et le compte rendu du congrès. Peut-être vaudrait-il mieux à ce point de vue publier avant la réunion du congrès les rapports et les communications présentées ; cette méthode de travail, admise pour les congrès de Patronage de délinquants en Belgique, laisse plus de temps pour la discussion des idées et des conclusions formulées dans les rapports, et les séances n'en sont souvent que plus intéressantes.

L'organisation matérielle du congrès était excellente ; des programmes détaillés, un bureau de renseignements, d'obligeants interprètes, de fort bons résumés des rapports, en langue allemande et française, permettaient de suivre avec aisance les séances du congrès de Cologne ; sauf la séance d'ouverture, qui eut lieu dans la belle salle des fêtes du Gürzenich, les réunions se tinrent dans les vastes locaux de l'Handelshochschule.

D'intéressantes excursions avec visite de prisons et réformatoires, d'établissements de bienfaisance, d'asiles de nuit, d'asiles d'aliénés, une charmante réception chez le Prof^r Aschaffenburg, président du Congrès, et une soirée de gala offerte par la ville de Cologne complétaient agréablement le programme du VII^e Congrès d'anthropologie criminelle.

La séance d'ouverture comprenait, outre les discours officiels, un hommage à la mémoire de Lombroso, prononcé en termes excellents par le Dr Kurella de Bonn, pensée délicate qu'il convient de louer sans réserves, et un intéressant rapport de Enrico Ferri sur *les avant-projets du Code pénal en Allemagne, en Autriche et en Suisse, au point de vue de l'anthropologie et de la sociologie crimi-*

nelles. Le rapporteur se félicite de pouvoir constater la pénétration dans ces projets de principes préconisés avec instance par les congrès antérieurs, notamment en ce qui concerne la classification des délinquants, le point de vue de la défense sociale et l'importance prépondérante attribuée, dans l'appréciation des délits, à la personnalité du délinquant et non plus à la gravité objective du fait délictueux.

Sur sa proposition, le Congrès admet la résolution suivante :

Le Congrès de Cologne constate avec satisfaction que les œuvres législatives réalisent de remarquables essais d'application systématique de conclusions de l'anthropologie et de la sociologie criminelles en vue de la défense sociale contre la criminalité.

Une des questions de principes soumises aux délibérations du congrès était celle de la *sentence indéterminée*. Une longue discussion se produisit, à la séance du mercredi matin, au sujet des rapports du Dr de Gleispach, professeur de droit pénal à Prague, et du Dr Thyren, professeur de droit pénal à Lund. Y prirent part notamment Van Hamel, Ferri, Aschaffenburg, Engelen et Friedmann. Un vœu du comte de Gleispach fut voté, concluant à la nécessité de priver de la liberté les délinquants récidivistes aussi longtemps qu'ils constitueront un danger pour la Société; la peine indéterminée, avec maximum légal, serait également recommandable pour les criminels d'origine sociale; pendant la détention, on s'efforcerait essentiellement de mieux les adapter à la vie commune. Cette séance de très grand intérêt fut présidée avec tact et distinction par le Dr Martin (Lyon), le très érudit secrétaire de rédaction des *Archives d'anthropologie criminelle*.

Le beau rapport du baron Garofalo, procureur du roi à Venise, sur l'influence criminogène des facteurs mésologiques, fut lu par Ferri en l'absence du rapporteur. On se trouva d'accord avec lui pour admettre que s'il est permis d'attendre des progrès de l'éducation sociale une diminution de la criminalité, on ne peut cependant contester l'influence qu'exerce sur le sentiment moral l'application des peines légales.

De grand intérêt aussi le rapport de M. Maus, directeur général au Ministère de la Justice, *Sur la protection des enfants criminels*. Notre distingué compatriote y expose avec netteté et grande compétence comment doit s'interpréter la délinquance juvénile et sur quels principes de charité et de prévoyance sociale il importe de baser son traitement. En Belgique déjà ces principes ont reçu, tout, au moins en partie, consécration légale. Nul n'était mieux

qualifié, pour insister sur l'intérêt social de la protection de l'enfance coupable, que le président de la section de patronage des enfants moralement abandonnés, au récent congrès d'Anvers où fut discutée l'organisation des tribunaux spéciaux pour enfants.

A ce rapport se rattachaient logiquement une communication du Dr Cramer, professeur de psychiatrie à Göttingen, concluant à la très grande fréquence de psychopathies (50 %) parmi les pupilles de l'assistance confiés aux écoles de réforme, et un brillant plaidoyer de M^{me} Gina Lombroso-Ferrero en faveur du *probation system* chez les enfants délinquants. Une fois de plus, on insista sur l'utilité d'un carnet scolaire où se consigneraient, dès leur entrée à l'école, les résultats d'examens médicaux anthropologiques et psychiatriques, systématiquement pratiqués chez les écoliers.

Parmi les communications d'intérêt anthropologique, notons celles du prof^r Klaatsch, de Breslau. *Sur la morphologie et la psychologie des races humaines primitives*. Conclusion : Dans la population actuelle de l'Europe centrale, deux éléments sont représentés : l'élément australien, vestige de la race d'Aurignac de l'époque glaciaire et l'élément racique néanderthalien, ce dernier apparaissant comme un élément de valeur inférieure dont les délinquants d'Europe seraient peut-être des représentants; il serait en tout cas intéressant, comme Klaatsch le suggère, d'examiner à ce point de vue nouveau la morphologie des criminels.

A signaler aussi un travail du professeur de droit pénal à Munster, Rosenfeld, sur les *Rapports entre la criminalité et la race*, celle-ci étant envisagée biologiquement; à ce point de vue, la race se caractérise par l'hérédité de certaines prédispositions psychiques et physiques. Si le crime n'est pas héréditaire, les prédispositions à la délinquance sont susceptibles de transmission, mais ne doivent pas fatalement dégénérer en réactions criminelles.

Le *Traitement des aliénés criminels dangereux* a fait l'objet de rapports très étudiés du Prof^r Aschaffenburg (Cologne), des docteurs Saporito, Kéraval, Evensen, Falciola, tous directeurs ou médecins d'asiles.

Dans quelles conditions faut-il punir, simplement détenir ou protéger les délinquants dont la responsabilité n'est pas entière? Cette question fut envisagée dans des rapports contradictoires du président Engelen (Zutphen) et du Dr Kahl, professeur de droit à Berlin. Le premier rapporteur n'admet pas qu'on définisse légalement la notion de responsabilité atténuée; le juge, tenant compte de l'ap-

préciation des experts, ne peut être lié par elle et doit pouvoir se prononcer en toute liberté sur l'application de la peine.

Le Prof^r Kahl insiste, au contraire, sur les avantages d'une définition nette de l'atténuation de la responsabilité; plusieurs congressistes intervinrent en sens différents, les uns préconisant les peines, d'autres des mesures de protection ou de sûreté, tous étant d'accord pour admettre l'impérieuse nécessité de mettre les demi-fous hors d'état de nuire.

La séance de jeudi matin fut consacrée à la psychologie criminelle: successivement le professeur de psychiatrie Sommer (Giessen), Mittermaier, professeur de droit pénal (Giessen), et le Dr Hübner (Bonn) envisagèrent, à des points de vue différents, l'étude et l'enseignement universitaire de cette science. Kurella et Ferri se joignirent à eux pour proposer à l'assemblée une résolution préconisant la création d'instituts de psychologie criminelle dans les cliniques de psychiatrie, les facultés de droit et les prisons. Cette résolution fut votée sans opposition.

Signalons encore dans cet ordre d'idées un énergique rapport de l'éminent professeur de médecine légale de Rome et directeur de l'Ecole de police scientifique, S. Ottolenghi insistant, *Sur l'importance sociale et judiciaire des recherches pénitentiaires chez les délinquants*. Le congrès de Cologne se montra du reste unanimement favorable à l'organisation systématique de recherches d'anthropologie criminelle dans les prisons, et après que nous eussions exposé le but social, l'intérêt scientifique et les applications pratiques de laboratoires d'anthropologie pénitentiaire tels que celui que le Gouvernement belge a créé à la nouvelle prison de Forest, on adopta à l'unanimité, sur la proposition du Prof^r Aschaffenburg, les conclusions de notre rapport exprimant un vœu en faveur de l'organisation de laboratoires semblables dans les centres pénitentiaires importants, dans les asiles, les dépôts de mendicité et les institutions pour enfants anormaux ⁽¹⁾.

Parmi les nombreuses communications se rapportant à la criminalité proprement dite, signalons tout d'abord un rapport du Prof^r Carrara, directeur de l'Institut médico-légal de Turin sur *L'importance théorique et pratique des anomalies physiques du cri-*

⁽¹⁾ *Le laboratoire d'anthropologie pénitentiaire de la prison de Forest. Rapport présenté au Congrès de Cologne 1911.*

minel; ce plaidoyer en faveur de la thèse lombrosienne, quelque peu mitigée, fut vivement combattu par les partisans de l'interprétation des stigmates morphologiques, rencontrés chez les délinquants comme chez les gens honnêtes d'ailleurs, comme des tares pathologiques émanant de diverses dégénérescences ou comme de simples arrêts de développement.

Le Dr Lattes (Turin) estime que *la signification de l'asymétrie cérébrale*, relativement fréquente chez les délinquants, ne doit pas être nécessairement celle d'une lésion pathologique; elle devrait plutôt s'interpréter comme un indice d'organisation supérieure, une variation morphologique progressive, d'accord en cela avec la thèse de Smith attribuant l'asymétrie crânienne observée dans les races supérieures au développement inégal des zones fronto-pariétales du cerveau.

Citons encore une communication du Dr Taralli sur *l'Intervention des névroses sexuelles dans la genèse de certains délits*, une *Étude anthropo-sociologique* du Dr Funaioli (Ancône) portant *Sur les délinquants militaires d'occasion*, un travail du Dr Maier, assistant à la clinique psychiatrique de Zurich, préconisant *la Stérilisation des criminels incorrigibles*, thèse combattue par Van Hamel et Sommer, enfin une communication de grand intérêt pratique du Dr Kinberg de Stockholm, proposant *l'Examen psychiatrique obligatoire de certaines catégories d'accusés* (anormaux, délinquants âgés et juvéniles, vagabonds, délits sexuels et homicides).

On le voit, une des préoccupations actuelles des criminalistes de tous pays est d'assurer dans les meilleures conditions un examen anthropologique et psychiatrique très complet des prévenus et de toutes les catégories de détenus. Divers vœux, admis à l'unanimité, par le congrès de Cologne le démontrent à toute évidence.

Notre distingué compatriote de Ryckere, juge au tribunal de première instance à Bruxelles, a présenté deux rapports dont il convient de souligner le vif intérêt criminologique et la portée pratique. L'érudit auteur de la *Servante criminelle* était tout indiqué pour exposer *les Aspects psychologiques et sociaux de la délinquance ancillaire*; son rapport est un document scientifique de grande valeur. Très intéressante aussi sa *Conception de la police scientifique*; après avoir exposé les nombreux inconvénients de la situation actuelle, M. de Ryckere propose la création d'une école de police scientifique et en définit très heureusement le programme. Ces deux communications, dont les conclusions ne furent pas combattues, obtinrent un légitime succès.

Nous avons beaucoup regretté de n'avoir pu entendre les D^{rs} Marie et Mac-Auliffe (Hautes Etudes, Paris) développer leurs intéressantes *Applications criminologiques d'études sur la morphologie humaine*, celle-ci pouvant être ramenée à quatre types essentiels : respiratoire, digestif, musculaire, cérébral. D'après leurs recherches, ces types n'existent jamais à l'état de pureté chez les aliénés et chez les aliénés criminels. Quant aux délinquants proprement dits, la question reste à l'étude; d'une série d'observations il résulte toutefois qu'un grand nombre d'assassins français appartiennent au type musculaire presque pur et assez souvent au type mixte musculo-digestif.

En l'absence des rapporteurs, M. Gonne, directeur général des prisons et de la sûreté publique et le conseiller Rickl von Bellje de Budapest, la question du *Régime des prisons* n'a pu être discutée.

Signalons toutefois, parmi les documents soumis au Congrès, la très intéressante notice de M. Didion, directeur au Ministère de la Justice, exposant l'excellente organisation du service de médecine mentale dans les prisons belges.

Les travaux du Congrès se terminèrent par le vote d'une résolution (Aschaffenburg) à transmettre à la commission chargée de la revision du Code pénal allemand : Il est désirable de voir prononcer la libération conditionnelle des détenus non par l'Administration de la justice, mais par une commission spéciale, comprenant un aliéniste et un magistrat; cette Commission aurait aussi pour mission d'étudier les conditions d'application de la sentence indéterminée et de suivre les essais de ce genre, tentés en divers pays.

Le VIII^e Congrès d'anthropologie criminelle se tiendra en 1915 à Budapest, sous la présidence de M. E. von Balogh.

N'oublions pas de signaler la très intéressante exposition de documents scientifiques relatifs à l'anthropologie criminelle, à la police judiciaire et à la science pénitentiaire; elle occupait cinq salles de l'Ecole des hautes études commerciales et comprenait près de deux cent cinquante numéros. Cette exposition a permis aux congressistes d'étudier dans des conditions uniques des séries de photographies, des statistiques, des collections d'instruments et d'objets ayant été utilisés par les criminels, des reproductions de crimes, des analyses dactyloscopiques remarquables, — l'exposition de notre collègue Borgerhoff notamment était une vraie révélation pour nombre de visiteurs, — des atlas de tatouages et de dessins

exécutés en prison, des sculptures et peintures, nullement *anormales*, dévoilant un aspect peu connu de la psychologie des aliénés et des criminels, des écrits et compositions musicales dus à des délinquants, enfin, une exposition d'instruments, parmi lesquels ceux de notre collègue Menzerath, occupaient une place d'honneur ; ajoutons qu'une démonstration pratique de son appareil tachistoscopique de psycho-analyse a vivement intéressé les auditeurs.

Nous croyons avoir fidèlement résumé les travaux du VII^e Congrès international d'anthropologie criminelle ; s'il était nécessaire d'en formuler une synthèse, nous ne pourrions mieux faire que reprendre pour notre compte les paroles, très applaudies, prononcées par le très distingué président du Congrès de Cologne dans son allocution de bienvenue : « La nouvelle école anthropologique » demande le traitement individuel des délinquants non seulement pour des raisons de justice, mais aussi dans l'intérêt de la » Société. Elle n'entend ni révolutionner violemment, ni démolir ; » elle veut édifier et asseoir la jurisprudence sur les résultats de » recherches scientifiques ; elle s'applique dans ce but à découvrir » méthodiquement les conditions internes et externes du crime » et à remédier au mal en s'attaquant à ses origines. »

DISCUSSION.

M. MENZERATH. — Je voudrais ajouter quelques mots à cet exposé. Il était aisé de voir que dans ce congrès deux tendances, nettement opposées, se manifestaient : d'une part les médecins, d'autre part les juristes qui examinaient les mêmes problèmes, mais en se plaçant à des points de vue tout à fait différents. Les excursions furent particulièrement intéressantes, surtout certaines excursions nocturnes et la visite des établissements d'anormaux. Ceux-ci sont tout à fait remarquables, mais ont trop souvent un vice qui leur enlève toute utilité. Je pourrais citer tel de ces instituts dont l'édification a coûté des sommes énormes, dont l'entretien est extrêmement onéreux et qui cependant donne des résultats tout à fait nuls. Sans doute faut-il en trouver la raison dans ce fait que l'on a placé à sa tête non pas un pédagogue, mais un officier retraité !

COMMUNICATION DE M. WAXWEILER.
LES CONSÉQUENCES SOCIALES
DE L'IGNORANCE DU MÉCANISME DE LA PROCRÉATION
CHEZ LES AUSTRALIENS PRIMITIFS (RÉSUMÉ).

M. Waxweiler, qui accompagne sa causerie de nombreuses projections lumineuses, a commencé par exposer les preuves qui montrent l'ignorance du mécanisme de la procréation chez certains peuples primitifs. S'il insiste sur ce point, c'est qu'il est encore mis en doute par diverses personnes, notamment au sein de notre Société.

Ces preuves sont de quatre ordres différents.

La première série comprend les attestations des explorateurs, notamment d'hommes bien connus, dignes de toute confiance, SPENCER et GILLEN, qui ont vécu de longues années parmi les Australiens; le médecin ROTH; le fils d'un immigré, MATHEWS, élevé en Australie; le missionnaire allemand STREHLOW, envoyé dans ce pays par le Musée de Francfort. M. Waxweiler donne lecture d'extraits dans lesquels ces observateurs affirment l'ignorance des Australiens en matière sexuelle.

Une deuxième série de preuves est fournie par les explications données par les indigènes eux-mêmes. A l'origine des choses, les grands ancêtres erraient de par le monde. Ils ne sont pas morts; les hommes d'aujourd'hui les continuent; « l'essence » de ces individus, leur esprit, leur âme, si l'on veut, ou, pour ne pas engager le sens des mots, les « ratapa » ancestraux sont cachés dans les rochers, dans les bois, dans le gazon, sous les pierres, en un mot, dans la nature. Il y a là une sorte de réserve de « ratapas ». Et c'est de cette réserve tout naturellement que viennent les nouveaux-nés. M. Waxweiler projette la vue d'une femme qui désirant devenir mère, invoque une pierre, la suppliant de lui accorder un enfant. Nous voyons, par contre, une jeune femme fuyant la maternité, se déguiser en vieille, passer devant cette pierre et lui crier : « Crois-tu que je suis jeune ? Tu te trompes; je ne veux plus de ratapa. » Et elle simule la démarche et l'attitude d'une vieille femme. Ou bien, au milieu d'un grand vent, les femmes se couchent à plat ventre et entrent dans tous les abris qu'elles peuvent trouver, par crainte que les grains de sable qui sont des maté-

rialisations de « ratapa » pénètrent en elles par une ouverture quelconque.

D'ailleurs, les faits encouragent, il faut bien le reconnaître, cette façon de se représenter l'origine des enfants. Ainsi, quand un enfant vient prématurément au monde, à quoi ressemble ce fœtus ? Ne rappelle-t-il pas plus un jeune kangourou qu'un homme ? Quand on est Australien, on conclut : « Donc ce n'est pas un homme ! »

M. Waxweiler cite ici encore divers extraits d'auteurs, puis il aborde une troisième série de preuves qui tendent à réfuter des objections et notamment celle-ci : les Australiens et d'autres peuples pratiqueraient une opération qui aurait pour but d'empêcher, au moment du rapport sexuel, l'imprégnation de la femme. On prétend même que les Australiens ont en vue de diminuer leur progéniture, attendu que le pays étant très pauvre, il faut éviter la surpopulation. Observons d'abord que c'est là une interprétation tout à fait gratuite, car elle n'est apportée par aucun indigène. Remarquons ensuite que si les Australiens avaient une telle intention, ils pourraient employer un moyen plus simple, c'est de recourir à ce qui se pratique plus couramment, à l'infanticide, — qui n'a d'ailleurs pas la portée que nous lui prêtons : puisqu' « on ne meurt pas » ; l'enfant ne disparaît que provisoirement ; il revient lorsqu'il y a assez de place pour lui.

Mais l'objection peut être rencontrée plus directement. L'opération en question fait suite à la circoncision et s'appelle la sub-incision. Ici M. WAXWEILER explique comment l'homme primitif, frappé de tous les événements qui marquent un changement soit dans la nature, soit sur lui-même, est porté à attester, à consacrer solennellement ces moments de « crise ». De là les cérémonies de toute espèce qui comportent naturellement des sacrifices, des souffrances qui en accentuent l'importance. Ne cherchons pas à expliquer tout cela rationnellement ; ce n'est intéressant qu'au point de vue de l'utilité fonctionnelle. Les primitifs ont peu de moyens à leur disposition pour varier le contenu de leurs cérémonies ; les Australiens se taillent à tout propos : aux épreuves d'initiation on arrache des dents ; pourquoi les parties sexuelles resteraient-elles à l'abri de ces meurtrissures ? D'autant moins que les primitifs ont été amenés à considérer les parties sexuelles de l'homme comme siège du caractère, de l'audace, de la force. Ainsi, lorsqu'un jeune Australien part pour le combat, les hommes les plus connus par leur caractère et leur force font couler sur le

futur combattant du sang de leur membre viril qu'ils entaillent. (Roth, *Ethnological Studies*.)

La subincision consiste à entailler au moyen d'un silex le membre viril dans sa partie inférieure. Des détails fournis par ROTH, il résulte que, vu la position adoptée pendant le coït, l'ouverture ainsi pratiquée ne peut donner issue au *semen virile*, de sorte que la conception n'est aucunement empêchée. En somme, cette opération correspond tout à fait à celle de l'incision chez la femme; si on en demande les raisons, la femme répond que « c'est au profit de l'homme », et l'homme répond que « c'est au profit de l'enfant ». On a ainsi pu être porté par simple transposition imitative à pratiquer la subincision chez les jeunes gens, ceci est d'ailleurs une simple suggestion qui n'a pour elle que beaucoup de vraisemblance.

Enfin, une quatrième série de témoignages peuvent être invoqués, et ils suffisaient d'ailleurs à emporter la conviction : ce sont les témoignages de bon sens. Qu'est-ce qui, chez les peuples primitifs, pourrait bien faire établir un rapport de cause à effet entre un acte dont la suite peut être nulle et est souvent nulle, et un fait éloigné ? Tout au plus, notamment chez les populations qui élèvent du bétail et doivent donc se préoccuper de la reproduction, croira-t-on que si l'acte sexuel est pour quelque chose dans la naissance d'un enfant, c'est pour préparer ou achever ce qui était déjà commencé. M. Waxweiler se réfère ici à des monographies sur les Nègres de l'Afrique centrale.

Ayant ainsi établi que les Australiens n'ont pas la notion des rapports qui existent entre la naissance de l'enfant et l'acte sexuel, M. Waxweiler, dans la deuxième partie de sa communication, expose comment, sur leurs croyances, ces hommes ont élaboré toute une organisation sociale.

Dès avant la naissance, les vieux du groupe se préoccupent d'identifier l'enfant à un « ratapa » ancêtre : STREHLOW donne à ce sujet des renseignements très complets, que M. Waxweiler communique; puis il insiste sur le rôle des « churinga », comme symboles de perpétuation du groupe social. Dans une telle organisation, la famille génésique, au sens habituel, ne joue naturellement aucun rôle : la trame sociale n'est pas locale, elle s'étend à travers le temps. Les cérémonies ancestrales attestent la continuité du groupe; on voit, comme le montrent HOWITT et SPENCER et GILLEN, de singulières manifestations après la mort de certains individus, en vue d'assurer la permanence des liens sociaux dans la durée des ans. De même, la croyance à la dissémination des « ratapa »

ancestraux dans la nature retentit sur toutes les manifestations de la vie : la subsistance, le mariage, etc.

A ce propos, M. Waxweiler signale en passant les généralisations hâtives faites par certains ethnologues sur le totémisme, et il conclut en montrant combien l'exemple des Australiens confirme l'opinion qu'il a déjà défendue souvent devant la Société, que l'organisation sociale résulte du jeu de l'élaboration mentale opérant sur les adaptations naturelles des individus au milieu où ils évoluent.

Des remerciements sont votés à MM. Comhaire, Vervaeck et Waxweiler pour leurs intéressantes communications.

La séance est levée à 11 heures.